



LE SPORT EN LIBERTÉ

DOSSIER TECHNIQUE

LES BANCS STEP XL

réf. : CT0117 - CT0118

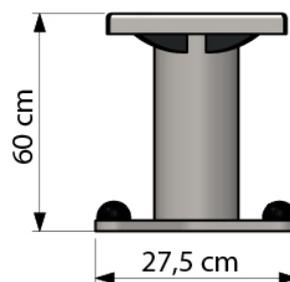
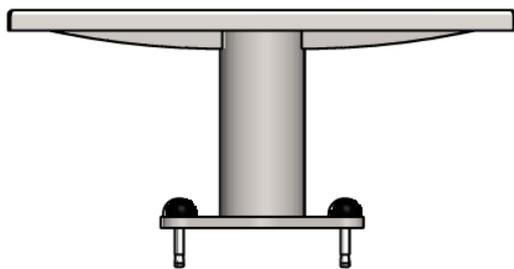
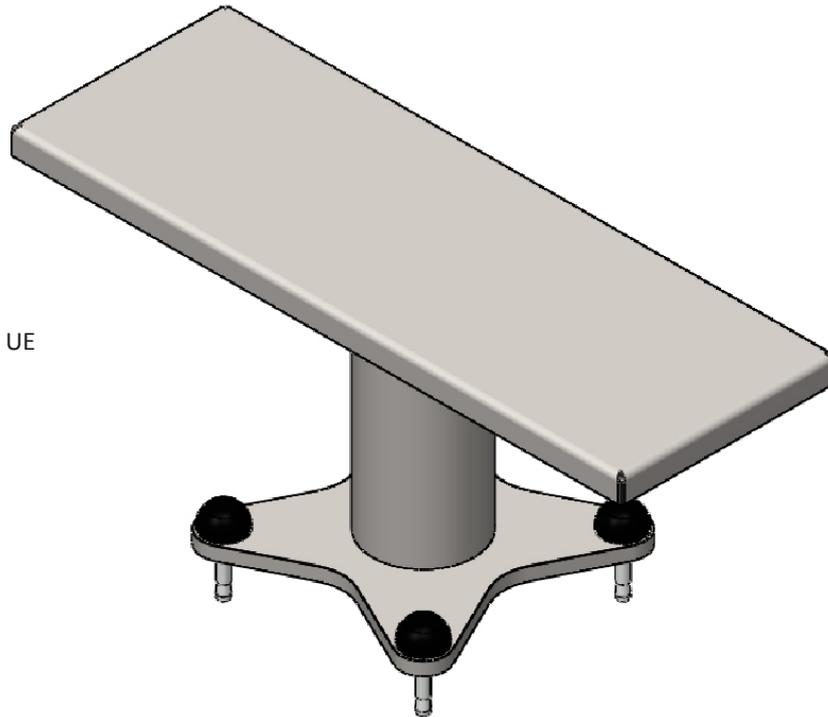
1° Description	p. 2
2° Installation	p. 3-5
3° Contrôle et Maintenance	p. 6-7
4° Garanties Fitpark®	p. 8

LES BANCS STEP XL

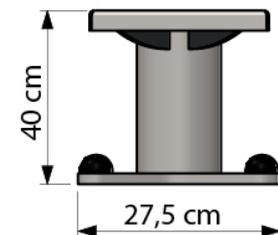
réf. : CT0117 - CT0118

Exercice de Cardio-Training

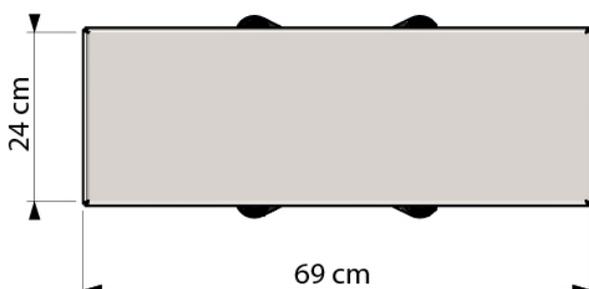
- Bouchon en acier soudé
- Tubes de construction origine UE



CT0117
Poids : 23 kg
HCL : 60 cm



CT0118
Poids : 17 kg
HCL : 40 cm



- Postes d'exercices : 1 par module
- Taille minimale et âge requis de l'utilisateur : 1m40 et 14 ans
- HCL : Hauteur de chute libre

C Sol Amortissant

Hauteur de Chute Libre H.C.L (cm)	Description du sol (voir 1°)	Epaisseur de couche Minimale (cm)
de 0 à 100 cm	Béton/pierre	0 cm
	Surfaces avec enrobé bitumeux	
de 101 à 120 cm	Terreau naturel	
de 121 à 150 cm	Gazon naturel	
de 151 à 200 cm	Fragment d'écorces : Ecorces de conifères réduites en morceaux granulométrie comprise entre 20 et 80 mm	20 cm
	Copeaux de bois : Bois coupé mécaniquement (pas de matériaux dérivés du bois), sans écorce ni feuillage, granulométrie comprise entre 5 et 30 mm	
	Sable (voir 2° et 3°) : Granulométrie comprise entre 0,2 et 2 mm	
	Gravier (voir 2° et 3°) : Granulométrie comprise entre 2 et 8 mm	
de 201 à 300 cm	Fragment d'écorces : Ecorces de conifères réduites en morceaux granulométrie comprise entre 20 et 80 mm	30 cm
	Copeaux de bois : Bois coupé mécaniquement (pas de matériaux dérivés du bois), sans écorce ni feuillage, granulométrie comprise entre 5 et 30 mm	
	Sable (voir 2° et 3°) : Granulométrie comprise entre 0,2 et 2 mm	
	Gravier (voir 2° et 3°) : Granulométrie comprise entre 2 et 8 mm	

1°/ Pour les matériaux meubles particuliers, ajouter 100 mm à l'épaisseur de couche minimale.

2°/ Sans argile ni sédiments. La granulométrie peut être identifiée au moyen d'un essai au tamis, conformément à l'EN 933-1.

3°/ Non adapté aux modules d'entraînement physique qui nécessitent un positionnement sûr de l'utilisateur.

Matériaux synthétiques amortissants (hors liste ci-dessus) selon essai HIC, Norme NF EN 1177

Hauteur de Chute Libre H.C.L (cm)	Epaisseur de couche Minimale (cm)
120 cm	3,5 cm
140 cm	4,5 cm
160 cm	5,5 cm
180 cm	6,5 cm
210 cm	7,5 cm
250 cm	9 cm

D Ancrage : Fixation avec platine

1) Creuser un trou correspondant aux dimensions du plot de béton ou de la dalle de propreté indiquées ci-dessous.

2) Couler un plot de béton ou la dalle de propreté :

a) Dimensions si plot béton : 50 x 50 x 50 cm Soit 0.13 m³

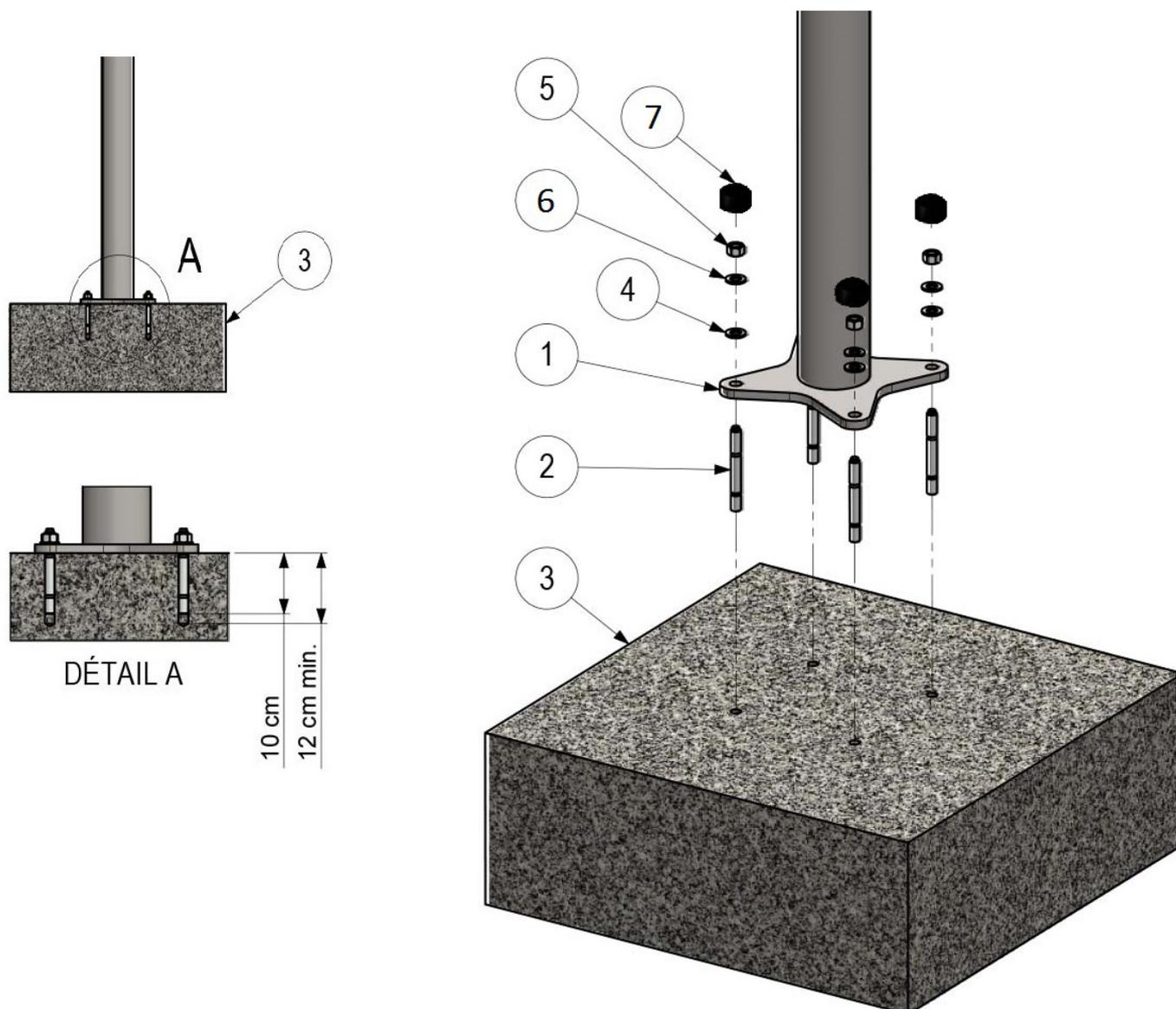
b) Dimensions si dalle de propreté : 120 x 100 x 20 cm Soit 0.24 m³

3) Sécuriser l'accès de la dalle/plot béton pendant le séchage.

4) Positionner le module (1) au centre du plot/dalle afin de percer les trous destinés aux chevilles de fixation M16 réf. SB0145 (2).

5) Percer au $\varnothing 16$ avec une mèche à béton sur une profondeur minimum de 12 cm, bien nettoyer l'intérieur des trous et placer les chevilles (2), les rondelles plates (4) et Grower réf. SR0441 (6) puis les écrous M16 (5) sur la partie filetée de la cheville qui dépasse.

6) Fixer le module à l'aide d'une clé dynamométrique et d'une douille de 24 mm, au couple de 110 Nm en utilisant les chevilles de fixation fournies et positionner le cache écrou réf. SC0316 (7).



A Préambule - Norme EN 16630:2015

Il convient que les modules et leurs composants soient contrôlés selon les délais indiqués dans le tableau intitulé: Procédure et Contrôle de Maintenance ci-après. Les modules Fitpark ne nécessitent aucune période de rodage avant utilisation. Pour les agrès installés en bord de mer ou à une distance pouvant recevoir les embruns, un lavage avec un nettoyeur haute pression sera à effectuer tous les mois, afin de retirer le sel.

En accord avec la norme **EN 16630:2015** : La sécurité du module d'entraînement physique doit être garantie et maintenue par le biais d'opérations de contrôle et de maintenance (ci-après). Le fabricant doit donner des recommandations quant à la fréquence des contrôles réalisés par l'opérateur ou par un organisme ou une personne mandaté(e) par l'opérateur. La conception du module d'entraînement physique, les matériaux utilisés et l'âge de l'équipement doivent être des critères à prendre en compte.

Les instructions doivent contenir les informations suivantes :

- Les points à entretenir,
- Les pièces de rechange doivent être conformes aux instructions du fabricant,
- L'identification des pièces de rechanges,
- Toute mesure supplémentaire à prendre pendant les périodes de rodage comme le serrage des fixations,
- La nécessité de laisser les orifices de drainage libres de toute obstruction.

Il convient d'empêcher tout accès au module, si ce dernier n'est pas sûr. Il convient que le responsable de la maintenance et du contrôle conserve un cahier et des fiches (cf.3/D/) ou des enregistrements d'ordinateur de contrôle et de maintenance.

Les niveaux de contrôle suivants s'appliquent :

A) Contrôle visuel de routine :

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes pouvant résulter, par exemple, de l'utilisation normale du module, d'actes de vandalisme ou des conditions météorologiques.

NOTE 1 Dans le cas de modules d'entraînement physique soumis à une utilisation intensive ou faisant l'objet d'actes de vandalisme fréquents, un contrôle quotidien de ce type peut se révéler nécessaire.

NOTE 2 Exemples de points devant être soumis à des contrôles visuels et opérationnels : la propreté, la garde au sol des modules, l'état de surface, les fondations apparentes, les arêtes vives, les pièces manquantes, l'usure excessive (des pièces mobiles) et l'intégrité de la structure.

B) Contrôle fonctionnel :

- Contrôle, plus approfondi que le contrôle visuel de routine, destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité du module d'entraînement physique ;
- Il convient de réaliser ce contrôle à des intervalles d'un à trois mois, ou à la fréquence indiquée dans les instructions du fabricant/distributeur.

C) Contrôle annuel principal :

- Contrôle destiné à constater le niveau de sûreté du fonctionnement du module dans son ensemble.

Il convient de porter une attention particulière aux pièces et équipements « scellés à vie » dont la stabilité repose sur un seul poteau.

NOTE 3 Le contrôle annuel principal peut nécessiter le déterrage ou le démontage de certaines parties.

Pour chaque module d'entraînement physique, le fabricant/fournisseur est tenu de fournir des instructions de maintenance comportant au minimum les informations suivantes :

- Informations relatives aux éléments nécessitant un entretien (par exemple graissage, serrage des boulons, rétablissement de la tension des chaînes et des cordes)
- Remplacement immédiat ou réparation immédiate de tout élément manquant, endommagé ou usé sur le module d'entraînement physique
- Maintien d'un état de surface approprié sous le module d'entraînement physique
- Installation des pièces de rechange conformément aux seules spécifications du fabricant
- Indication des matériaux dont la mise au rebut nécessite un traitement particulier, lorsque de tels matériaux ont été utilisés

Si, dans le cadre de la maintenance, il est difficile de déterminer à partir de quel point un matériau se fragilise, les fabricants doivent indiquer le délai à l'issue duquel il convient de remplacer la pièce ou l'équipement.

B Procédure de contrôle et maintenance

Site de contrôle :

Appareil contrôlé Les Bancs Step XL :

Réf. CT0117 ou Réf. CT0118

Contrôle Visuel de routine : (hebdomadaire ou quotidien si utilisation intensive)

Contrôle effectué	Points de contrôle	État satisfaisant	État Non-satisfaisant	Remarques
	Examen visuel de la structure			
	Examen visuel de la surface			
	Propreté de l'aire de sécurité			
	Actes de vandalisme			
	Détérioration suite à des conditions météo défavorables			

Contrôle Fonctionnel : (tous les 3 mois - Reprendre les points de contrôle Visuel de routine et ceux ci-après)

	Stabilité du module			
	État de surface			
	Fondations			
	Propriété de l'aire de sécurité			
	Intégrité de la structure			
	Pièces manquantes			
	Pièces cassées			
	Usure des panneaux d'informations			
	Usure des plaques d'informations			
	Vérifier le serrage des écrous freins (des platines de fixation)			

Contrôle Annuel : (A la date anniversaire - reprendre les points des contrôles Visuel et Fonctionnel et ceux ci-après)

	Sûreté de l'ensemble du module			
	Corrosion			
	État des visserie et cache-écrous			

Pendant les périodes d'installation ou de maintenance, interdire l'accès aux appareils. Tous nos appareils sont fabriqués dans le respect de la seule norme EN 16630:2015.

Date du contrôle : __ / __ / ____

Nom du responsable du contrôle :

Signature :

A Classification des garanties

- **20 ans** contre la corrosion pour la gamme référencée « F »
- **5 ans** pour la gamme référencée « P »

Les traitements appliqués sur les structures métalliques des appareils sont conformes à la norme NF24-351.

Conditions de garantie du traitement

Les problèmes non attribuables au traitement sont :

- Tous décollements, dégradations et altérations diverses du revêtement dus :
 - A un stockage dans de mauvaises conditions des éléments revêtus.
 - Aux écoulements de jus d'oxydation issus, de pièces métalliques à proximité des pièces traitées.
 - Aux perçage des pièces après traitement.
 - A la déformation des pièces.
 - Aux choc d'origine mécanique ou non et frottement fortuits ou non.
 - Au non respect des règles de l'art lors de l'installation des appareils.
 - Aux chocs thermiques importants (incendie).
 - Aux brûlures (soudures, chauffes de retrait).
 - Aux projections ou vapeurs de produits chimiques en phase liquide ou vapeur.
 - Aux projections de ciment, de béton, d'eaux boueuses.
 - En contact direct avec l'eau de mer et aux embruns.
 - A la présence de couples galvaniques (métaux de nature différente en contact et non isolés).
 - Au manque d'entretien.
 - Aux produits de masticage, d'entretien, ou de nettoyage.
 - Aux produits utilisés pour d'éventuelles retouches.
 - Au vandalisme.

- **10 ans** contre toute défaillance et dysfonctionnement des roulements de la gamme "F".
- **10 ans** contre toute défaillance due à des défauts dans les matériaux ou à des vices de fabrications sur toutes les pièces métalliques.
- **2 ans** contre toute défaillance due à des défauts de production sur les pièces en plastiques, élastomère et béton moulés.
- **2 ans** contre tout dysfonctionnement dû à des défauts de fabrication sur les pièces mobiles métalliques et vérins (accessoires du mécanisme et écran pour les vélos de la Gamme «R»).

B Couverture de la garantie pour les pièces endommagées

La garantie se limite aux produits FITPARK®. Les pièces endommagées seront livrées gratuitement à l'adresse du client.

La couverture de la garantie n'est valable que si les produits ont été correctement installés et entretenus selon les recommandations du fabricant.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, la décoloration des surfaces ainsi que tout autre problème d'origine esthétique ou dû à une mauvaise utilisation du produit ou au vandalisme.